

|  |
| --- |
| Nom de l’opérateur : …………………………………………………………………  Nom du projet :  Date de début et date de fin de projet : du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027 |

**APPEL A PROJETS**

**ACTIONS D’ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION DE SON EMPLOI**

**Dossier de candidature**



Appel à projets nr. 05/2023

Le dossier de candidature et les annexes sont signés par l’ensemble des opérateurs concernés et doivent être soumis impérativement **au plus tard le 30 juin 2023 à 12h** par l’opérateur sur la plate-forme My Actiris Partner (MAP) (<https://partners.actiris.brussels>)

Après le 30/06/2023, il ne sera plus possible d’introduire un dossier de candidature.

Table des matières

[Préambule 3](#_Toc135062901)

[1. Caractéristiques générales de l’opérateur. 5](#_Toc135062902)

[2. Cohérence du projet proposé 6](#_Toc135062903)

[3. Pertinence du projet proposé 6](#_Toc135062904)

[4. Efficience du projet proposé 6](#_Toc135062905)

[5. Qualité du design du projet proposé 7](#_Toc135062906)

[6. Efficacité du projet proposé 8](#_Toc135062907)

[7. Qualité de la mise en œuvre du projet proposé 9](#_Toc135062908)

[8. Ressources humaines 9](#_Toc135062909)

[9. Proposition financière 10](#_Toc135062910)

[10. Définitions des critères d’évaluation utilisés dans les rubriques 2 à 7 12](#_Toc135062911)

[11. Documents à joindre au dossier 12](#_Toc135062912)

Préambule

Votre dossier de candidature est l’élément principal sur lequel le comité de sélection se base pour évaluer votre projet. Il est important que celui-ci permette d’apprécier la qualité du projet proposé et de comprendre quelles sont vos spécificités. Par conséquent, nous vous conseillons d’apporter un soin particulier à sa rédaction. Nous attendons que vous y incluiez l’ensemble des informations utiles, même si vous êtes déjà partenaire d’Actiris, en illustrant vos réponses par des exemples concrets tout en allant à l’essentiel. Nous attendons également que vos réponses soient argumentées.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au cahier des charges établi dans le cadre de l'appel à projets AP 2/2023 – « Actions d’accompagnement à la création de son emploi » 2024-2027

Le cahier des charges est un cadre général, à décliner selon votre réalité et votre approche méthodologique.

Pour que votre dossier de candidature puisse être déclaré **recevable**, les documents repris au point 11 doivent être joints, dûment complétés, au présent formulaire. Les pièces jointes complémentaires sont fournies à titre illustratif et ne constituent pas un argumentaire en soi.

**Nous vous rappelons que :**

La sélection issue de cet appel à projets pourrait être soumise à proposition pour un cofinancement dans le cadre du PO FSE + Emploi 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale conformément à la procédure de sélection décidée par le GRBC en date du 22/04/2021. Par leur candidature, les opérateurs sélectionnés seront soumis, le cas échéant, à l’ensemble des obligations réglementaires liées à la gestion des fonds structurels européens et au Fonds Social Européen Plus.

**Dépôt du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature doit être introduit en utilisant le canevas téléchargeable via la plateforme Mon Actiris Partenaires (MAP - <https://partners.actiris.brussels>).

Le dossier devra être introduit en version **Word et PDF**, ce dernier est une version scannée de l’original **signé**.

Les deux versions du dossier de candidature, en ce compris les annexes, doivent être soumis impérativement via la plateforme MAP et ce, au plus tard le **30 juin 2023 à 12h**. Après cette date il ne sera plus possible d’introduire une candidature.

**Recevabilité et analyse des dossiers, octroi à la subvention :**

Pour toutes les modalités quant à la recevabilité et l’analyse des dossiers ainsi qu’à l’octroi à la subvention, veuillez-vous référer au point F du cahier des charges établi dans le cadre de l'appel à projets AP 2/2023 – « Actions d’accompagnement à la création de son emploi » 2024-2027.

Nous souhaitons mettre en évidence que le comité de sélection tente de garantir l’équilibre entre les besoins et l’offre, en fonction de la situation actuelle et des éventuels nouveaux besoins émergeants Cet équilibre recouvre la sélection, la répartition et les réajustements budgétaires. Actiris se réserve le droit de modifier/d’adapter/d’ajuster les propositions de valeur-cible des opérateurs en fonction du budget disponible, des objectifs à atteindre, de la couverture des besoins et des publics-cibles et de la qualité des dossiers.

Durant la durée d’introduction du dossier, toute information complémentaire peut être obtenue auprès du Département Partenariats :

* Marjorie Montegnies ([mmontegnies@actiris.be](mailto:mmontegnies@actiris.be)) et Séverine Intini (sintini@actiris.be)
  + (questions globales)
* Fetije Gashaj (fgashaj@actiris.be)
  + (questions sur les aspects financiers)

* + - 1. Caractéristiques générales de l’opérateur.

|  |
| --- |
| **L’opérateur de projet remplit ce tableau.**  *(critère d’évaluation : recevabilité)* |
| Dénomination et sigle de l'opérateur soumissionnaire:    Numéro d'entreprise: |
| Nature juridique de l'opérateur : |
| Personne(s) de contact pour ce projet :  Prénom et NOM :  Fonction:  Téléphone :  Fax :  Email : |
| Personne(s) juridiquement responsable(s):  Prénom et NOM :  Fonction: |
| Personne(s) ayant le pouvoir de signature:  Prénom et NOM :  Fonction: |
| Adresse du siège social: |
| Adresse du lieu où l’action visée par le présent projet sera prestée: |
| Site Internet: |
| L'opérateur est-il assujetti à la TVA? OUI NON |
| L’opérateur a-t-il une/des convention/s concernant une/des autres mesure/s avec Actiris en cours ?  NON  Si OUI, laquelle/lesquelles : |
|  |

* + - 1. **Cohérence du projet proposé**

|  |
| --- |
| **Décrivez, en une page maximum, la mission et les objectifs de votre organisme et le contexte dans lequel s’inscrit le projet que vous allez développer avec Actiris.**  **Montrez la cohérence du projet proposé avec votre expérience et votre expertise en matière de projets d’accompagnement à la création de son emploi.**  *(voir définition du critère d’évaluation : cohérence)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Présentez la structure de votre organisme et son organigramme.**  *(voir définition du critère d’évaluation : cohérence)* |
|  |

* + - 1. Pertinence du projet proposé

|  |
| --- |
| **Rédigez une brève présentation du projet (elle pourra apparaître dans des outils d’information et de communication d’Actiris)**  *(voir définition du critère d’évaluation : pertinence)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Décrivez à quel(s) besoin(s) répond le projet pour les bénéficiaires intéressés par la création de leur emploi et de quelle manière il répond aux objectifs visés.**  *(voir définition du critère d’évaluation : pertinence)* |
|  |

* + - 1. Efficience du projet proposé

|  |
| --- |
| 1. **Comment votre approche garantit t- elle l’atteinte des 100% des objectifs de réalisation de l’accompagnement ?** 2. **Comment votre approche maximise-t-elle le taux de sortes positives visé par cette mesure d’accompagnement des chercheurs d’emploi ?**   *(voir définition du critère d’évaluation : efficience)* |
|  |

.

* + - 1. Qualité du design du projet proposé

|  |
| --- |
| 1. **Décrivez le cadre méthodologique que vous proposez pour votre projet.** 2. **En quoi est-il spécifique au public et aux objectifs de l’accompagnement ?** 3. **Comment adaptez-vous votre méthodologie aux besoins du public?**   **Vous pouvez annexer des outils, exemples de documents, références méthodologiques.**  (*voir définition du critère d’évaluation : qualité du design***)** |
|  |

|  |
| --- |
| **De manière optionnelle, si vous proposez une activité innovante (module, atelier, formation) complémentaire aux actions d’accompagnement à la création de son emploi et susceptible d’être en adéquation avec les besoins du public éligible FSE+, décrivez-en les objectifs, votre approche, la méthodologie et le processus de travail que vous proposez. Précisez dans quelle mesure l’action est individuelle ou collective et quelle est sa durée.**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité du design)* |
|  |
| 1. **En quoi cette proposition est-elle innovante ?** 2. **Quelle serait la plus-value de cette offre par rapport au projet ?**   *(voir définition du critère d’évaluation : qualité du design)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Veuillez décrire la façon dont vous prenez en considération la promotion de l’égalité entre hommes et femmes vis-à-vis des bénéficiaires.**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité du design)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Quelles mesures sont mises en place pour prévenir toute forme de discrimination vis-à-vis des bénéficiaires/participants fondées sur le sexe, l’origine raciale ou ethnique, la religion ou les conventions, un handicap, l’âge ou l’orientation sexuelle ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité du design)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Quelles mesures, plans d’action ou dispositions sont mises en place afin d’assurer le respect des principes de développement durable et environnemental ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité du design)* |
|  |

* + - 1. Efficacité du projet proposé

|  |
| --- |
| **Comment allez-vous travailler avec les services d’Actiris pour assurer une bonne orientation des chercheurs d’emploi qui pourraient bénéficier de votre accompagnement ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : efficacité***)** |
|  |
|  |

|  |
| --- |
| **Comment comptez-vous promouvoir vos activités pour en garantir l’attractivité auprès du public cible et démarrer des accompagnements ?**  **Développez en quelques lignes votre stratégie et l’argumentaire destiné au public-cible.**  **A titre d’illustration, vous pouvez joindre des supports déjà existants.**  *(voir définition du critère d’évaluation : efficacité)* |
|  |
|  |

|  |
| --- |
| **Dans quelle(s) langue(s) les actions d’accompagnement à la création de son emploi sont-elles proposées ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : efficacité)* |
| **Veuillez préciser la(es) langue(s) :** |

* + - 1. Qualité de la mise en œuvre du projet proposé

|  |
| --- |
| **Expliquez quels sont les points forts de la mise en œuvre de votre projet, quels sont les risques que vous anticipez et comment vous allez les gérer.**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité de la mise en œuvre)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Quels sont les moyens matériels et techniques prévus pour mener à bien le projet ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité de la mise en œuvre)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Qu’allez-vous mettre en place pour assurer le suivi du projet ?**  **De quels outils de gestion de projet disposez-vous ?**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité de la mise en œuvre)* |
|  |

|  |
| --- |
| **Expliquez comment vous allez assurer le suivi et évaluer la qualité de la mise en œuvre du projet.**  *(voir définition du critère d’évaluation : qualité de la mise en œuvre)* |
|  |

* + - 1. Ressources humaines

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Décrivez les fonctions des personnes qui seront directement affectées aux actions dans le cadre du projet et le profil attendu pour remplir ces fonctions.**  **Précisez leur affectation en équivalent temps plein et indiquez si c’est un poste bénéficiant d’une subvention ACS ou autre.**  **Précisez si elles réaliseront les activités en présentiel ou en virtuel et dans quelle proportion.** | | | | |
| **Fonction**  (Expliquez avec précision l’intitulé et la description de la fonction en lien avec le projet) | **Expérience pertinente** (minimum le nombre d’années d’ancienneté reconnu par l’employeur)**, diplômes et/ou qualifications utiles pour la fonction et le projet** | **% ETP affecté au projet** | **Statut (ACS, …), si oui indiquer le numéro de contrat ACS** | **Prénom et NOM**  (si personne déjà engagée) ou « à engager » | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |

Attention : ne pourront être considérés comme des ETP directement affectés aux actions et donc éligibles pour le financement, que les personnes qui consacrent au minimum 30 % d’un temps plein à l’accompagnement qui fait l’objet de la convention de partenariat.

* + - 1. Proposition financière

Dans les limites des crédits disponibles inscrits à cet effet dans son budget, Actiris octroie au partenaire une subvention annuelle pour couvrir les dépenses relatives au projet mis en œuvre en exécution du présent cahier des charges.

Le financement se fait sur base d’un barème standard de coût unitaire (prix unitaire) sous réserve de la validation du coût pour l’unité par l’autorité d’audit.

⮱ Le coût unitaire pour la réalisation d’un diagnostic s’élève à 600 € (Indicateur 1).

⮱ Le coût unitaire pour un accompagnement à la concrétisation d’un projet s’élève à 1800 € (Indicateur 2).

Le coût unitaire pour un parcours complet, hors activité innovante optionnelle, (diagnostic + accompagnement à la concrétisation du projet) est donc de 2400 €.

A ce montant, peut venir s’ajouter, de manière optionnelle, l’organisation d’une activité à caractère innovant, sous réserve d’acceptation de cette activité par Actiris et dans la limite des crédits disponibles.

Le coût unitaire de l’activité innovante optionnelle est de 150 euros par 2 heures de prestation. Le coût total de l’activité innovante proposée est obtenu en multipliant son coût unitaire par le nombre de prestations.

Chaque opérateur détermine dans son dossier de candidature la valeur-cible qu’il vise annuellement pour l’indicateur suivant ⇨ le nombre d’accompagnements à la concrétisation de son projet

La valeur-cible permet de déterminer le montant maximal de la subvention (cf. article E. « Subvention » du cahier des charges relatif à cet appel à projets).

Le nombre de diagnostics est estimé par le taux moyen d’abandon en cours d’accompagnement qui est de 50% entre le diagnostic et la fin de la phase d’accompagnement à la concrétisation du projet. Cette déperdition est causée notamment par des abandons.

Compte tenu de ce qui précède, le nombre d’actions total correspondant au montant maximum de la subvention sera :

**Nombre d’actions total = nombre de diagnostics + nombre d’ad’accompagnements à la concrétisation de son projet (représentant la moitié du nombre de diagnostics) + nombre d’activités innovantes optionnelles**

Pour que la candidature soit recevable, l’organisme doit être en capacité d’effectuer entre 50 et 100 accompagnements à la concrétisation de son projet par an..

Actiris se réserve le droit de modifier/d’adapter/d’ajuster les propositions de valeurs-cibles des opérateurs en fonction du budget disponible et des objectifs à atteindre.

La subvention d’Actiris est octroyée sous forme de compensation de service public, conformément au Contrat de gestion 2023-2027 et à la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l’application de l’article 106, § 2 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne aux aides d’Etat sous forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d’intérêt économique général.

Veuillez remplir les colonnes adéquates :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Indicateurs de réalisation** | **Coût unitaire** | **Total** |
| Nombre de diagnostics/an |  | 600 € | **€** |
| Nombre d’accompagnements/an |  | 1800 € | **€** |
| De manière optionnelle, en cas de réalisation d’une activité innovante (formation, module, atelier) complémentaire à l’accompagnement :  Nombre de prestations de 2 heures |  | 150 € pour 2 heures de prestation | **€** |
| **Total \*** **:** |  |  | **€** |

\* *Cf. Cahier des charges de l’AP2/2023 ACE : « Montant maximal de la subvention »*

**Recettes**

|  |
| --- |
| **Accompagnement à la création de son emploi** |
| Subventions ACS perçues relatives aux frais de salaires directs imputés au projet | 0 € |
| Autres subventions perçues relatives aux frais de salaires directs imputés au projet | 0 € |
| Autres recettes prévues | € |
| **Total des recettes** **:** | **0 €** |

* + - 1. Définitions des critères d’évaluation utilisés dans les rubriques 2 à 7

L’examen du dossier de candidature porte sur les six critères opérationnels suivants (validés par le Comité de suivi FSE+ en date du 14/02/2023) :

**Pertinence :** pertinence de l’approche et des actions proposées pour les publics concernés par cet appel à projets et ses objectifs.

**Qualité du design :** adaptabilité de l’accompagnement à la diversité des chercheurs d’emploi  
concernés, à leurs besoins et à ceux du marché de l’emploi.

**Qualité de la mise en oeuvre :** moyens humains, matériels et logistiques disponibles et mise  
en oeuvre proposée dans le cadre de la mesure.

**Cohérence :** lien entre l’expertise et l’expérience de l’opérateur, les besoins des chercheurs  
d’emplois concernés et les solutions susceptibles de les mener à un emploi.

**Efficacité :** rapidité de la mise en oeuvre de la mesure et de la prise en charge des chercheurs  
d’emploi. Visibilité auprès des chercheurs d’emploi, d’Actiris et des employeurs. Complémentarité, collaboration, travail en réseau**.**

**Efficience :** maximisation du taux de conversion de l’accompagnement entre l’établissement  
des besoins du chercheur d’emploi et la sortie positive.

* + - 1. Documents à joindre au dossier
* Pour les nouveaux partenaires : un document bancaire attestant le lien entre le numéro de compte bancaire et la structure/l’opérateur
* Statuts publiés au Moniteur,
* Délégation de signature (le cas échéant),
* Bilan financier des 3 dernières années,
* Document original de l’ONSS attestant que l'opérateur a introduit les 4 dernières déclarations trimestrielles requises (en fonction de la date de lancement de l’appel à projets) ,
* Document du SPF Finances attestant que l'opérateur est en règle en matière de précompte professionnel. Ce document doit avoir été émis dans l’année en cours,
* Document attestant que l'opérateur d'emploi est en règle vis-à-vis de la TVA (le cas échéant) ou une déclaration sur l’honneur attestant que l’opérateur d’emploi n’est pas soumis à la TVA
* Pour une société commerciale ou société coopérative : document du Greffe du Tribunal de Commerce attestant que l'opérateur d'emploi n'est pas en faillite
* Pour une ASBL : document attestant que l'opérateur d'emploi n'est pas en liquidation. Ce document peut être une déclaration sur l'honneur du Président de l'organisation ou une attestation du Tribunal de Commerce
* Document attestant que l'opérateur utilise une comptabilité analytique ou séparée sous forme électronique. Ce document doit contenir une description reprenant au minimum les éléments suivants : nom et date du logiciel, version, options,
* Les CV des personnes proposées dans la section « ressources humaines » du dossier de candidature.

Le·a soussigné·e déclare que les informations contenues dans ce dossier de candidature sont sincères et véritables.

**Opérateur** :

Nom de la personne juridiquement responsable ou ayant le pouvoir de signature :

Fonction :

Date :

Signature :

Cachet de l'organisme :